



# Ordre du Jour

## NOTE DE SYNTHÈSE

### Séance du Conseil Municipal

du lundi 30 mars 2015

A 11 heures

12ème Séance

ORANGE



L'ordre du jour est le suivant :

**RAPPORTEUR : Marie-France LORHO**  
**(pouvoir donné à Gérald TESTANIERE)**

- 1 RENOUELEMENT DE LA DÉLIBÉRATION N° 65/2010 EN DATE DU 17 FÉVRIER 2010 PORTANT EXCLUSION DU CHAMP D'APPLICATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN LA VENTE DES LOTS ISSUS DES LOTISSEMENTS AUTORISÉS (ARTICLE N° L 211-1 DU CODE DE L'URBANISME)
- 2 AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA BARONNETTE – ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN À DÉTACHER DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION BT N° 474 APPARTENANT À L'INDIVISION GALTIER

**RAPPORTEUR : Gérald TESTANIERE**

- 3 BUDGET ANNEXE DU PARKING SOUTERRAIN DU THÉÂTRE ANTIQUE - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2015

**RAPPORTEUR : Marie-Thérèse GALMARD**

- 4 DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE RELATIVE À L'ATTRIBUTION D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT À « NOUVEAU LOGIS PROVENÇAL » AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATION

**RAPPORTEUR : Denis SABON**

- 5 MISE À DISPOSITION DE LA MAISON DE LA PRINCIPAUTÉ – APPROBATION DES TARIFS
- 6 MISE À DISPOSITION DE LA CHAPELLE ST LOUIS – APPROBATION DE LA NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE

**RAPPORTEUR : Anne CRESPO**

- 7 PRESTATIONS D'ASSURANCE POUR LES BESOINS DE LA VILLE – ANNÉES 2015 À 2019 – AVENANT DE TRANSFERT – LOT 5 – RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL
- 8 FIXATION DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES – ANNÉE 2015
- 9 BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE D'ORANGE - BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2015
- 10 BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE D'ORANGE – EXERCICE 2015 – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT – RÉVISIONS
- 11 BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE D'ORANGE – REMBOURSEMENT D'EMPRUNT PAR ANTICIPATION

**RAPPORTEUR : Catherine GASPA**

- 12 BUDGET ANNEXE « TRANSPORT ORANGE » - REPRISE DES RÉSULTATS - EXERCICE 2014
- 13 BUDGET ANNEXE « TRANSPORT ORANGE » - BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2015

## **RAPPORTEUR : Jacques PAVET**

- 14 SERVICE FUNÉRAIRE MUNICIPAL – BUDGET ANNEXE DU CRÉMATORIUM – BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2015
- 15 SERVICE FUNÉRAIRE MUNICIPAL – BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNÈBRES – BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2015
- 16 REMBOURSEMENT AU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE D'ORANGE DES TRAITEMENTS BRUTS ET CHARGES PATRONALES DU PERSONNEL PAR LES BUDGETS ANNEXES CRÉMATORIUM ET POMPES FUNÈBRES – ANNULATION DES DÉLIBÉRATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX ANTÉRIEURS – 2000 – 2009 – 2010 - 2012

## **RAPPORTEUR : Xavier MARQUOT**

- 17 BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – REPRISE DES RÉSULTATS – EXERCICE 2014
- 18 BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2015
- 19 DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC DES EAUX USÉES – MODIFICATION DU TARIF DE LA SURTAXE « PART COLLECTIVITÉ »
- 20 BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – REMBOURSEMENT D'EMPRUNT PAR ANTICIPATION
- 21 BUDGET ANNEXE DE L'EAU – REPRISE DES RÉSULTATS – EXERCICE 2014
- 22 BUDGET ANNEXE DE L'EAU – BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2015
- 23 DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET EAUX BRUTES – MODIFICATION DU TARIF DE LA SURTAXE « PART COLLECTIVITÉ »



**RAPPORTEUR : Marie-France LORHO**  
**(pouvoir donné à Gérald TESTANIERE)**

**DOSSIER N° 1**

**RENOUVELLEMENT DE LA DÉLIBÉRATION N° 65/2010 EN DATE DU 17 FÉVRIER 2010 PORTANT EXCLUSION DU CHAMP D'APPLICATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN LA VENTE DES LOTS ISSUS DES LOTISSEMENTS AUTORISÉS (ARTICLE N° L 211-1 DU CODE DE L'URBANISME)**

Le rapporteur expose :

Par délibération en date du 17 février 2010, la Commune a exclu du champ d'application du droit de préemption urbain la vente des lots issus des lotissements autorisés.

Conformément aux dispositions de l'article L 211-1 du Code de l'Urbanisme, cette mesure est valable pour une durée de cinq années à compter du jour où la délibération devient exécutoire.

La délibération du 17 février visée le 23 février 2010 étant caduque, il convient de renouveler ses dispositions pour une nouvelle période de cinq ans.

**Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- **DÉCIDER DE RENOUVELER** la délibération portant exclusion du champ d'application du Droit de Préemption Urbain la vente des lots issus de lotissements autorisés ;
- **PRÉCISER** que la présente délibération fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues à l'Article R 211-2 du code de l'Urbanisme, à savoir :
  - Affichage en Mairie pendant une durée d'un mois,
  - Insertion dans deux journaux diffusés dans le département ;
- **AUTORISER** Monsieur le Député-Maire ou son Adjointe habilitée à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.



**DOSSIER N° 2**

**AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA BARONNETTE – ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN À DÉTACHER DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION BT N° 474 APPARTENANT À L'INDIVISION GALTIER**

Le rapporteur expose :

En vue du réaménagement de la Rue de la Baronnette, la Commune souhaite acquérir une bande de terrain de 34 m<sup>2</sup> environ à détacher de la parcelle bâtie cadastrée section BT n°474 d'une surface totale de 589 m<sup>2</sup> appartenant à l'indivision GALTIER.

En effet, cette voie à double sens relativement étroite permet difficilement le croisement de deux véhicules et ne bénéficie d'aucun trottoir assurant la sécurité des piétons.

Cet aménagement permettrait d'améliorer, à terme, les conditions de circulation notamment piétonnes au droit de la Rue de la Baronnette, dans sa section comprise entre l'Avenue de l'Arc de Triomphe et la Rue des Près.

Après négociations avec l'intéressée, cette dernière a accepté de céder ladite bande de terrain aux conditions suivantes :

- cession à titre gratuit ;
- détermination de la surface exacte à acquérir par document d'arpentage ;
- déplacement et rétablissement par la Commune, de la clôture et tout équipement existants (boîte aux lettres, sonnette, éclairage...) aux nouvelles limites de propriété et ce conformément à la réglementation en vigueur ;
- prise en charge par la Commune des frais de géomètre et de notaires.

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- **ACCEPTER** la cession à titre gratuit d'une bande de terrain de 34m<sup>2</sup> environ à détacher de la parcelle cadastrée section BT n° 474 appartenant à l'indivision GALTIER aux conditions techniques et financières citées ci-dessus ;
- **AUTORISER** Monsieur le Député-Maire ou son Adjointe habilitée à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

**→ VOIR PLAN CI-APRÈS**



# PLAN

## RAPPORTEUR : Gérald TESTANIERE

### **DOSSIER N° 3**

### **BUDGET ANNEXE DU PARKING SOUTERRAIN DU THEATRE ANTIQUE BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2015**

Le rapporteur expose :

Le projet de Budget Primitif de l'exercice 2015 du **Parking Souterrain du Théâtre Antique** se présente de la façon suivante :

#### **SECTION D'EXPLOITATION**

##### **RECETTES**

Propositions nouvelles - Recettes réelles	52 820,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>52 820,00 €</b>

##### **DEPENSES**

Propositions nouvelles - Dépenses réelles	52 820,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>52 820,00 €</b>

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- **APPROUVER** dans tout son contenu le Budget Primitif 2015 du **Parking Souterrain de Théâtre Antique** ;
- **AUTORISER** Monsieur le Député-Maire ou l'Adjoint Délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**→ VOIR BUDGET JOINT**



## RAPPORTEUR : Marie-Thérèse GALMARD

### **DOSSIER N° 4**

### **DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT AU « NOUVEAU LOGIS PROVENÇAL » AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATION**

Le rapporteur expose :

Par lettre en date du 16 Janvier 2014, Monsieur le Président du Nouveau Logis Provençal nous informe que son groupe va contracter deux prêts, pour le financement de la réhabilitation de 190 logements ainsi que la rénovation du chauffage collectif de 86 logements tous situés dans le périmètre du Quartier de Fourchevieilles. Il nous demande à cet effet de lui accorder une garantie d'emprunt de 10 % des sommes nécessaires.

Par courrier du 12 février 2015, le Président nous informe de la réception de l'offre de deux prêts actualisée souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations comme suit :

Un prêt de 540 836,00 € remboursable sur 25 ans

Un prêt de 2 660 000,00 € remboursable sur 25 ans.

Afin de couvrir ces emprunts en totalité, plusieurs demandes de garantie ont été effectuées par Nouveau Logis Provençal comme suit :

- Département de Vaucluse : 40 % soit 1 280 334,40 € ;

- Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze : 50 % soit 1 600 418,00 € ;

- Commune d'Orange : 10 % soit 320 083,60 €.

La Commune d'Orange propose de garantir ces deux prêts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignation.

La Caisse des Dépôts et des Consignations ayant accordé le prêt, une convention de garantie d'emprunt devra être signée avec Nouveau Logis Provençal.

### **Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- **SE PRONONCER** favorablement sur le principe d'attribution d'une garantie d'emprunt au « Nouveau Logis Provençal » à hauteur de 10 % soit 320 083,60 € ;
- **APPROUVER** les termes de la convention (projet ci-annexé) ;
- **AUTORISER** Monsieur le Député-Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer tout acte afférent à cette garantie d'emprunt.

**→ VOIR PROJET DE CONVENTION EN ANNEXE 1 – PAGE 33**



## RAPPORTEUR : Denis SABON

### **DOSSIER N° 5**

#### **MISE À DISPOSITION DE LA MAISON DE LA PRINCIPAUTÉ – APPROBATION DES TARIFS**

Le rapporteur expose :

En avril 1995, la Ville d'Orange avait mis à la disposition de l'Office de Tourisme l'immeuble situé 15, rue de la République dénommé « Maison de la Principauté ».

Le rez-de-chaussée de cet immeuble étant parfaitement adapté pour accueillir des expositions, l'Office de Tourisme y planifiait diverses manifestations, notamment des expositions de peinture et sculptures.

Suite à l'intégration de l'Office du Tourisme à la CCPRO, la gestion de cette salle relève désormais de la compétence de la commune. Elle sera dorénavant gérée par le service Manifestation.

Il est proposé les tarifs suivants :

- **Tarifs pour les exposants Orangeois :**
  - 83,33 € HT + TVA 20% soit **100,00 € TTC** par semaine d'exposition ou 20,83 € HT + TVA 20% soit **25,00 € TTC** par jour,
- **Tarifs pour les exposants non Orangeois :**
  - 208,33 € HT + TVA 20% soit **250,00 € TTC** par semaine d'exposition ou 41,67 € HT + TVA 20% soit **50,00 € TTC** par jour,
- **Dépôt de garantie : 1 500 €**

Une gratuité pourra être accordée à titre exceptionnel une fois par an.

**Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- **APPROUVER** les tarifs précités pour la mise à disposition du rez-de-chaussée de la Maison de la Principauté et la gratuité une fois par an à titre exceptionnel ;
- **AUTORISER** Monsieur le Député-Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout document afférent à ce dossier.



### **DOSSIER N° 6**

#### **MISE À DISPOSITION DE LA CHAPELLE ST LOUIS – APPROBATION DE LA NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE**

Le rapporteur expose :

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder, à titre gratuit, aux associations orangeoises, la mise à disposition des salles communales pour l'organisation d'une manifestation par année civile ou pour une manifestation co-organisée par la ville.

Cette gratuité n'a pas été prévue dans les tarifs fixés pour la Chapelle St Louis ;

Dans le souci d'une bonne gestion de l'ensemble des salles, il est proposé d'accorder pour la mise à disposition de la Chapelle St Louis une gratuité, par année civile, aux associations Orangeoises à titre tout à fait exceptionnel et à condition que la manifestation soit organisée en collaboration avec la Ville. La réservation de cette salle doit se faire pour une activité à but non lucratif.

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- **APPROUVER** la nouvelle grille tarifaire pour la mise à disposition de la Chapelle Saint Louis comme fixée dans le tableau ci-dessous :

<b>DÉSIGNATIONS</b>	<b>TARIFS</b>
Mise à disposition pour les associations locales à but non lucratif	1 gratuité par année civile
Mise à disposition des associations locales et regroupements divers à but lucratif	100,00 €
Mise à disposition des associations et regroupements divers non locaux	300,00 €
Arrhes	50,00 €
Dépôt de garantie	400,00 €

- **PRÉCISER** que ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1er Avril 2015 ;

- **AUTORISER** Monsieur le Député-Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout document afférent à ce dossier.



**RAPPORTEUR : Anne CRESPO**

**DOSSIER N° 7**

**PRESTATIONS D'ASSURANCE POUR LES BESOINS DE LA VILLE – ANNÉES 2015 À 2019 – AVENANT DE TRANSFERT – LOT 5 – RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL**

Le rapporteur expose :

Par délibération en date du 12 décembre 2014, le Conseil Municipal a approuvé les marchés d'assurances pour une durée de 5 ans (prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015), avec les cabinets d'assurances suivants :

- Lot 1 - « **Dommages aux biens et risques annexes** » –BRETEUIL/MALJ
- Lot 2 - « **Responsabilité civile et risques annexes** » – BRETEUIL/MALJ
- Lot 3 - « **Flotte automobile et risques annexes** » - SMACL
- Lot 4 - « **Bris de machine informatique et autres matériels** » – BLANC/MMA
- Lot 5 - « **Risques statutaires du personnel** » – 2A2P/SMACL/ETHIAS
- Lot 6 - « **Protection juridique des agents et élus** » – MOUREY JOLY/CFDP
- Lot 7 - « **Tous risques expositions** » – SAGA/AXA ART

Or, le 22 janvier 2015 la liquidation judiciaire du cabinet de courtage 2A2P mandataire du groupement attributaire du lot 5, risques statutaires du personnel, a été prononcée.

Cette liquidation cependant n'entraîne pas la résiliation du marché, car le Cabinet d'assurances SMACL se propose de transférer à son compte la partie du marché de la compagnie 2A2P.

**Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- **APPROUVER** l'avenant de transfert au profit de la SMACL ci-annexé ;
- **AUTORISER** Monsieur le Député Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer tous les documents afférents à ce transfert.

➔ **VOIR AVENANT EN ANNEXE 2 - PAGE 35**



### **DOSSIER N° 8**

### **FIXATION DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES - ANNÉE 2015**

Le rapporteur expose :

Le Conseil Municipal vote le produit global des Contributions Directes et décide de sa répartition, en fixant chaque année, le taux de chacune des trois taxes tout en respectant certaines règles de proportionnalité entre elles.

Pour l'exercice 2014, le Conseil Municipal avait voté le 11 Avril 2014, les taux suivants :

<b>TAXE HABITATION</b>	<b>15,93 %</b>
<b>FONCIER BATI</b>	<b>22,78%</b>
<b>FONCIER NON BATI</b>	<b>54,33 %</b>

Pour l'exercice 2015, il est donc proposé de les fixer comme suit :

<b>TAXE HABITATION</b>	<b>15,77 %</b>
<b>FONCIER BATI</b>	<b>22,55 %</b>
<b>FONCIER NON BATI</b>	<b>53,79 %</b>

**Soit un coefficient de réduction de 1,00 % sur l'année 2014**

**Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- **FIXER** les taux actualisés selon les bases prévisionnelles pour l'année 2015 ;
- **VOTER** les taux des trois Taxes Directes Locales ;
- **AUTORISER** Monsieur Le Député-Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**DOSSIER N° 9****BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE D'ORANGE – BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2015**

Le rapporteur expose :

Le projet de Budget Primitif de l'exercice 2015 de la Ville d'Orange est constitué d'un montant total de 49 622 538 € et se présente de la façon suivante :

**SECTION FONCTIONNEMENT****RECETTES**

Propositions nouvelles - Recettes réelles	37 035 333,00 €
Propositions nouvelles - Recettes d'ordre	0,00 €
Résultat reporté	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>37 035 333,00 €</b>

**DEPENSES**

Propositions nouvelles - Dépenses réelles	27 551 677,00 €
Propositions nouvelles - Dépenses d'ordre	9 483 656,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>37 035 333,00 €</b>

**SECTION INVESTISSEMENT****RECETTES**

Propositions nouvelles - Recettes réelles	3 043 549,00 €
Propositions nouvelles - Recettes d'ordre	9 543 656,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 587 205,00 €</b>

**DEPENSES**

Résultat reporté	- €
Propositions nouvelles - Dépenses réelles	10 864 420,00 €
Propositions nouvelles - Dépenses d'ordre	60 000,00 €
Reste à réaliser N-1	1 662 785,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 587 205,00 €</b>

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- **APPROUVER** dans tout son contenu le BUDGET PRIMITIF 2015 – Budget Principal de la Ville d'Orange ;

- **AUTORISER** Monsieur le Député-Maire ou L'Adjoint Délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**→ VOIR BUDGET JOINT**



## **DOSSIER N° 10**

### **BUDGET PRINCIPAL 2015 VILLE D'ORANGE - AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT – RÉVISIONS -**

Le rapporteur expose :

L'article R 2311-9 du C.G.C.T. pris pour l'application de l'article L 2311-3 précise : « constitue un programme à caractère pluriannuel une opération prévisionnelle ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipement se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la Commune. Chaque autorisation de Programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement correspondants et une évaluation des ressources envisagées pour y faire face ».

Les autorisations de programme et leur actualisation éventuelle sont proposées par le Maire et individualisées par le Conseil Municipal.

Ne subsistait en 2014 que celle du complexe aquatique qu'il est décidé de supprimer aujourd'hui car pouvant être reprogrammée dès l'avancement du dossier.

Aujourd'hui, seul le théâtre antique nécessite un investissement de onze millions d'euros à répartir sur plusieurs années. Il sera donc procédé courant 2015 à l'ouverture d'une **AP/CP de maîtrise d'œuvre et de travaux pour le Théâtre Antique** comme suit :

<b>MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX DE CONSOLIDATION DU THÉÂTRE ANTIQUE</b>	<b>Autorisation de Programme</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	<b>11 598 400 €</b>

Crédit de paiement 2015	Crédit de paiement 2016	Crédit de paiement 2017	Crédit de paiement 2018	Crédit de paiement 2019
924 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €

Crédit de paiement 2020	Crédit de paiement 2021	Crédit de paiement 2022
2 674 400 €	0 €	0 €

Il est à noter qu'en fonction des subventions obtenues, les crédits de paiements pourront être annuellement modifiés.

#### **Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- **DÉCIDER** la suppression de l'AP/CP suivante : Construction d'un complexe aquatique ;
- **DÉCIDER** la création courant 2015 de l'AP/CP suivante : Maîtrise d'œuvre et travaux de consolidation du Théâtre Antique d'un montant de 11 598 400 € ;
- **AUTORISER** Monsieur le Député-Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer tout document relatif à la procédure spécifique des AP/CP.



## **DOSSIER N° 11**

### **BUDGET PRINCIPAL VILLE D'ORANGE – REMBOURSEMENT D'EMPRUNT PAR ANTICIPATION**

Le rapporteur expose :

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2015 de la Ville, il est proposé le principe d'un remboursement par anticipation de divers prêts du Crédit Local de France, de la Caisse d'Épargne et de la Caisse des Dépôts et Consignation.

Ces remboursements d'un montant de 224 170,94 € présentent pour la Collectivité quelques avantages :

1. – Allègement de notre trésorerie (qui ne peut pas être placée et qui par conséquent ne rapporte aucun intérêt),
2. – Extinction de notre dette en capital et en intérêts. Pour information, l'économie générée sur le non-paiement de ces intérêts dans les prochaines années représente environ 7 000 € sur une base de taux au plus bas historiquement.
3. – Possibilité de recours à l'emprunt dans les prochaines années en cas de besoin.

#### **La démarche**

La constatation d'un excédent sur les années antérieures conjugué à un autofinancement suffisant pour les dépenses d'équipement démontre la possibilité d'un remboursement total anticipé qui permettra une économie certaine en intérêts annuels et une libération de capitaux.

#### **Les conditions**

##### **Concernant Dexia Crédit Local : décompte de remboursement arrêté au 01 juillet 2015**

###### **Prêt N° CLF 366 :**

Montant du Capital à rembourser : 63 794,85 €

Intérêts : aucun

Pénalités : aucune

Remboursement total : **63 794,85 €**

##### **Concernant la Caisse d'Épargne : décompte de remboursement arrêté au 01 juillet 2015**

###### **Prêt N° CE 364 :**

Montant du Capital à rembourser : 129 145,57 €

Intérêts courus: 538,05 €

Pénalités : 1 291,46 €

Remboursement total : **130 975,08 €**

##### **Concernant la Caisse des Dépôts et Consignation : décompte de remboursement arrêté au 01 juillet 2015**

###### **Prêt N° CDC 349 :**

Montant du Capital à rembourser : 9 020,62 €

Intérêts courus: 68,82 €

Pénalités : aucune

Remboursement total : **9 089,44 €**

**Prêt N° CDC 350 :**

Montant du Capital à rembourser : 22 209,90 €

Intérêts courus: 169,45 €

Pénalités : aucune

Remboursement total : **22 379,35 €**

**Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

– **SE PRONONCER FAVORABLEMENT** sur le remboursement anticipé des emprunts ci-dessus référencés ;

- **AUTORISER** Monsieur le Député-Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer tout document relatif à ce dossier.



## RAPPORTEUR : Catherine GASPA

### DOSSIER N° 12

### **BUDGET ANNEXE « TRANSPORT ORANGE » - REPRISE DES RÉSULTATS - EXERCICE 2014**

Le rapporteur expose :

Considérant la concordance entre les écritures réalisées de la Commune en 2014 et les états de consommation 2014 présentés par Monsieur le Trésorier d'Orange ;

Il convient de reprendre les résultats 2014 afin de les intégrer au budget primitif 2015. L'affectation des résultats sera, quant à elle, votée avec les comptes de gestion et les comptes administratifs.

#### SECTION D'EXPLOITATION

Recettes réalisées	1 166 436,55 €
Dépenses réalisées	709 637,49 €
Résultat annoncé de l'exercice 2014 (Excédent)	456 799,06 €
Résultat antérieur reporté 2013 (Excédent)	0,00 €
<b>Résultats de clôture définitifs 2014</b>	<b>456 799,06 €</b>
<b>Résultats à affecter</b>	<b>456 799,06 €</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réalisées	0,00 €
Dépenses réalisées	0,00 €
Résultat annoncé de l'exercice 2014	0,00 €
Résultat antérieur reporté 2013	0,00 €
<b>Résultats de clôture définitifs 2014</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Résultats à affecter ( y compris les restes à réaliser)</b>	<b>0,00 €</b>
Restes à réaliser (dépenses)	0,00 €

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- **REPRENDRE** les résultats constatés de l'exercice 2014 :

- Excédent d'exploitation = 456 799,06 €,
- Excédent d'investissement = 0,00 €

- **AUTORISER** Monsieur le Député-Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.



## REPRISE DES RESULTATS - EXERCICE 2014 - BUDGET TRANSPORTS

<b>TRANSPORTS</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>EXPLOITATION</b>		<b>TOTAL DEUX SECTIONS</b>	
	<b>DÉPENSES OU DÉFICIT</b>	<b>RECETTES OU EXCÉDENTS</b>	<b>DÉPENSES OU DÉFICIT</b>	<b>RECETTES OU EXCÉDENTS</b>	<b>DÉPENSES OU DÉFICIT</b>	<b>RECETTES OU EXCÉDENTS</b>
<b>OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2014</b>			709 637,49 €	1 166 436,55 €	709 637,49 €	1 166 436,55 €
<b>RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2014</b>				456 799,06 €		456 799,06 €
<b>RÉSULTATS REPORTÉS 2013</b>				0,00 €		0,00 €
<b>RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIFS 2014</b>				456 799,06 €		456 799,06 €

**DOSSIER N° 13****BUDGET ANNEXE « TRANSPORT ORANGE » - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2015 –**

Le rapporteur expose :

Par délibération N° 567/2013 en date du 19 Décembre 2013, le Conseil Municipal de la ville d'Orange a autorisé la création du budget annexe « TRANSPORT ORANGE ».

Le projet de Budget Primitif de l'exercice 2015 du Budget Annexe « TRANSPORT ORANGE » sous l'instruction budgétaire et comptable M 43 est constitué d'un volume total de 2 177 999, 00 € et se présente de la façon suivante :

**SECTION D'EXPLOITATION****RECETTES**

Propositions nouvelles - Recettes réelles	1 223 199,94 €
Propositions nouvelles - Recettes d'ordre	0,00 €
Excédents Antérieurs Reportés	456 799,06 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 679 999,00 €</b>

**DEPENSES**

Propositions nouvelles - Dépenses réelles	1 181 999,00 €
Propositions nouvelles - Dépenses d'ordre	498 000,00 €
Déficit antérieur reporté	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 679 999,00 €</b>

**SECTION INVESTISSEMENT****RECETTES**

Propositions nouvelles - Recettes réelles	0,00 €
Propositions nouvelles - Recettes d'ordre	498 000,00 €
Excédents Antérieurs Reportés	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>498 000,00 €</b>

**DEPENSES**

Propositions nouvelles - Dépenses réelles	498 000,00 €
Propositions nouvelles - Dépenses d'ordre	0,00 €
Restes à réaliser	0,00 €
Déficits Antérieurs Reportés	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>498 000,00 €</b>

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

– - **APPROUVER** dans la totalité de son contenu le Budget Primitif 2015 du Budget Annexe « TRANSPORT ORANGE »

– **AUTORISER** Monsieur Le Député-Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**➔ VOIR BUDGET JOINT**

## RAPPORTEUR : Jacques PAVET

### **DOSSIER N° 14**

### **SERVICE FUNÉRAIRE MUNICIPAL - BUDGET ANNEXE DU CRÉMATORIUM - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2015**

Le rapporteur expose :

Le projet de Budget Primitif de l'exercice 2015 du budget annexe du **CRÉMATORIUM** s'équilibre sans reprise et affectation des résultats et se présente de la façon suivante :

#### **SECTION D'EXPLOITATION**

##### **RECETTES**

Propositions nouvelles - Recettes réelles	475 184,00 €
Propositions nouvelles - Recettes d'ordre	0,00 €
Excédent d'exploitation reporté	
<b>TOTAL</b>	<b>475 184,00 €</b>

##### **DEPENSES**

Propositions nouvelles - Dépenses réelles	366 636,00 €
Propositions nouvelles - Dépenses d'ordre	108 548,00 €
Déficit antérieur reporté	
<b>TOTAL</b>	<b>475 184,00 €</b>

#### **SECTION INVESTISSEMENT**

##### **RECETTES**

Propositions nouvelles - Recettes réelles	0,00 €
Propositions nouvelles - Recettes d'ordre	108 548,00 €
Excédent Antérieur Reporté	
<b>TOTAL</b>	<b>108 548,00 €</b>

##### **DEPENSES**

Propositions nouvelles - Dépenses réelles	108 548,00 €
Propositions nouvelles - Dépenses d'ordre	0,00 €
Restes à réaliser	0,00 €
Déficit Antérieur Reporté	
<b>TOTAL</b>	<b>108 548,00 €</b>

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- **APPROUVER** dans tout son contenu le Budget Primitif 2015 du Budget Annexe du CRÉMATORIUM ;
- **AUTORISER** Monsieur le Député-Maire ou le Conseiller Municipal Délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**→ VOIR BUDGET JOINT**

**DOSSIER N° 15****SERVICE FUNÉRAIRE MUNICIPAL - BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2015**

Le rapporteur expose :

Le projet de Budget Primitif de l'exercice 2015 du budget annexe des **POMPES FUNEBRES** s'équilibre sans reprise et affectation des résultats et se présente de la façon suivante :

**SECTION D'EXPLOITATION****RECETTES**

Propositions nouvelles - Recettes réelles	563 358,00 €
Propositions nouvelles - Recettes d'ordre	450,00 €
Excédent d'exploitation reporté	
<b>TOTAL</b>	<b>563 808,00 €</b>

**DEPENSES**

Propositions nouvelles - Dépenses réelles	526 480,00 €
Propositions nouvelles - Dépenses d'ordre	37 328,00 €
Déficit antérieur reporté	
<b>TOTAL</b>	<b>563 808,00 €</b>

**SECTION INVESTISSEMENT****RECETTES**

Propositions nouvelles - Recettes réelles	0,00 €
Propositions nouvelles - Recettes d'ordre	37 328,00 €
Excédent Antérieur Reporté	
<b>TOTAL</b>	<b>37 328,00 €</b>

**DEPENSES**

Propositions nouvelles - Dépenses réelles	36 878,00 €
Propositions nouvelles - Dépenses d'ordre	450,00 €
Restes à réaliser	0,00 €
Déficit Antérieur Reporté	
<b>TOTAL</b>	<b>37 328,00 €</b>

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- **APPROUVER** dans tout son contenu le Budget Primitif 2015 du Budget Annexe des **POMPES FUNEBRES** ;
- **AUTORISER** Monsieur Le Député-Maire ou Le Conseiller Municipal Délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**→ VOIR BUDGET JOINT**

## **DOSSIER N° 16**

### **REMBOURSEMENT AU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE D'ORANGE DES TRAITEMENTS BRUTS ET CHARGES PATRONALES DU PERSONNEL PAR LES BUDGETS ANNEXES CRÉMATORIUM ET POMPES FUNEBRES - ANNULATION DES DÉLIBÉRATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX ANTERIEURS – 2000-2009-2010-2012.**

Le rapporteur expose :

Par délibération n° 486 en date du 03 décembre 2012, le Conseil Municipal a fixé la répartition de prise en charge des frais de personnels à rembourser au budget principal de la ville à 53% pour la Régie de Pompes Funèbres contre 47% pour la Régie du Crématorium.

Après vérification auprès du Trésorier Municipal d'Orange, il s'avère que les remboursements de frais de personnels de budgets annexes vers un budget principal ne sont pas à présenter isolément par délibération.

En effet, lors du vote des budgets primitifs, les annexes C1.1 et C1.2 des budgets annexes retranscrivent la répartition de la masse salariale à rembourser au budget principal de la ville qui assure, lui, la totalité des règlements liés aux frais de personnel.

Dès lors la délibération n° 486 en date du 03 décembre 2012 ainsi que les délibérations antérieures de répartition de frais de personnels doivent être annulées (délibération en date du 24 mai 2000, délibération en date du 18 Mars 2009, délibération en date du 19 Mai 2010).

#### **Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- **AUTORISER** l'annulation des délibérations en date du 03 décembre 2012, du 24 mai 2000, du 18 Mars 2009 et du 19 Mai 2010 ;
- **ACTER** que les annexes C1.1 et C1.2 des budgets annexes sont suffisantes dès lors qu'elles sont dûment renseignées et que les budgets sont normalement votés ;
- **AUTORISER** Monsieur le Député-Maire ou le Conseiller Municipal Délégué à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.



## RAPPORTEUR : Xavier MARQUOT

### DOSSIER N° 17

### **BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT - REPRISE DES RÉSULTATS - EXERCICE 2014**

Le rapporteur expose :

Après concordance entre les écritures réalisées de la Commune et les états de consommation 2014 présentés par Monsieur le Trésorier d'Orange, il convient de reprendre les résultats 2014 afin de les intégrer au budget primitif 2015.

L'affectation des résultats sera, quant à elle, votée avec les comptes de gestions et les comptes administratifs.

### **SECTION D'EXPLOITATION**

Recettes réalisées	2 094 712,95 €
Dépenses réalisées	-740 989,78 €
Résultat annoncé de l'exercice 2014 (Excédent)	1 353 723,17 €
Résultat antérieur reporté 2013 (Excédent)	1 057 318,12 €
<b>Résultats de clôture définitifs 2014</b>	<b>2 411 041,29 €</b>

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes réalisées	2 775 213,48 €
Dépenses réalisées	-1 343 931,76 €
Résultat annoncé de l'exercice 2014 (Excédent)	1 431 281,72 €
Résultat antérieur reporté 2013 (Déficit)	-935 236,83 €
<b>Résultats de clôture définitifs 2014</b>	<b>496 044,89 €</b>
Restes à réaliser (dépenses)	-150 000,00 €

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- **REPRENDRE** les résultats constatés de l'exercice 2014 :
  - D'exploitation = 2 411 041,29 €
  - D'investissement = 496 044,89 €

- **AUTORISER** Monsieur le Député-Maire ou le Conseiller Municipal Délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.



## REPRISE DES RESULTATS - EXERCICE 2014 BUDGET - ASSAINISSEMENT

<b>ASSAINISSEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>EXPLOITATION</b>		<b>TOTAL DEUX SECTIONS</b>	
	<b>DÉPENSES OU DÉFICIT</b>	<b>RECETTES OU EXCÉDENTS</b>	<b>DÉPENSES OU DÉFICIT</b>	<b>RECETTES OU EXCÉDENTS</b>	<b>DÉPENSES OU DÉFICIT</b>	<b>RECETTES OU EXCÉDENTS</b>
<b>OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2014</b>	1 343 931,76 €	2 775 213,48 €	740 989,78 €	2 094 712,95 €	2 084 921,54 €	4 869 926,43 €
<b>RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2014</b>		1 431 281,72 €		1 353 723,17 €		2 785 004,89 €
<b>RÉSULTATS REPORTÉS 2013</b>	935 236,83 €			1 057 318,12 €	935 236,83 €	1 057 318,12 €
<b>RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIFS 2014</b>		496 044,89 €		2 411 041,29 €		2 907 086,18 €

**DOSSIER N° 18****BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2015**

Le rapporteur expose :

Le projet de Budget Primitif de l'exercice 2015 du Budget Annexe de l'ASSAINISSEMENT se présente de la façon suivante :

**SECTION D'EXPLOITATION****RECETTES**

Propositions nouvelles - Recettes réelles	1 187 116,71 €
Propositions nouvelles - Recettes d'ordre	82 000,00 €
Excédents Antérieurs Reportés	2 411 041,29 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 680 158,00 €</b>

**DEPENSES**

Propositions nouvelles - Dépenses réelles	546 031,00 €
Propositions nouvelles - Dépenses d'ordre	3 134 127,00 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 680 158,00 €</b>

**SECTION INVESTISSEMENT****RECETTES**

Propositions nouvelles - Recettes réelles	331 400,11 €
Propositions nouvelles - Recettes d'ordre	3 515 127,00 €
Excédent Antérieur Reporté	496 044,89 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 342 572,00 €</b>

**DEPENSES**

Propositions nouvelles - Dépenses réelles	3 729 572,00 €
Propositions nouvelles - Dépenses d'ordre	463 000,00 €
Restes à réaliser	150 000,00 €
Déficit Antérieur Reporté	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 342 572,00 €</b>

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- **APPROUVER** dans tout son contenu le Budget Primitif 2015 du Budget Annexe de l'ASSAINISSEMENT ;

- **AUTORISER** Monsieur le Député-Maire ou le Conseiller Municipal Délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

➔ **VOIR BUDGET JOINT**



## **DOSSIER N° 19**

### **BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT - DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC DES EAUX USÉES : MODIFICATION DU TARIF DE LA SURTAXE « PART COLLECTIVITÉ »**

Le Rapporteur expose :

Par délibération en date du 17 décembre 2012, le Conseil Municipal a attribué le contrat de Délégation de Service Public à la société Lyonnaise des Eaux SDEI.

L'Article 53 de ce contrat précise que la Collectivité peut délibérer annuellement afin de modifier le montant de la surtaxe lui revenant. Cette surtaxe est collectée par le Délégué qui la reverse semestriellement à la Commune.

Le budget assainissement devient très excédentaire du fait du ralentissement des travaux et notamment de la mise en exploitation de la Station d'Épuration. Ainsi, cette année l'excédent sera mis à contribution afin de rembourser la dette restante sur ce budget. Il paraît aujourd'hui opportun de diminuer la surtaxe afin que les recettes de ce budget soient plus en rapport avec les dépenses prévisionnelles.

Le montant de la surtaxe « part collectivité » doit ainsi être portée de 0,9196 € à 0,5852 € par m<sup>3</sup>. La perte financière est estimée à environ 450 000 €.

Il est précisé que cette baisse sera intégralement compensée par une hausse de la surtaxe eau dans la même proportion, cette modification est également mise en délibération. Cette opération est ainsi transparente pour le redevable qui règlera, au total, le même montant qu'auparavant sur sa facture eau/assainissement.

#### **Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- **AUTORISER** la modification du montant de la surtaxe « part collectivité » de 0,9196 € à 0,5852 € par m<sup>3</sup> ;
- **AUTORISER** Monsieur le Député-Maire ou le Conseiller Municipal Délégué à signer cette modification tarifaire de la surtaxe « part Collectivité » du contrat Service Public eaux usées de la Ville et toutes les pièces s'y rapportant.



## **DOSSIER N° 20**

### **BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT - REMBOURSEMENT D'EMPRUNT PAR ANTICIPATION**

Le rapporteur expose :

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2015 du Service ASSAINISSEMENT, il est proposé le principe d'un remboursement par anticipation de divers prêts et conventions du Crédit Agricole et de l'Agence de l'Eau.

Ces remboursements d'un montant de 2 025 806,05 € présentent pour la Collectivité quelques avantages :

1. – Allègement de notre trésorerie (qui ne peut pas être placée et qui par conséquent ne rapporte aucun intérêt) ;
2. – Extinction de notre dette en capital et en intérêts. Pour information, l'économie générée sur le non-paiement de ces intérêts dans les prochaines années représente environ 10 000,00 € annuels sur une base de taux au plus bas historiquement ;
3. – Possibilité de recours à l'emprunt dans les prochaines années en cas de besoin.

#### **La démarche**

La constatation d'un excédent sur les années antérieures conjuguée à un autofinancement suffisant pour les dépenses d'équipement démontre la possibilité d'un remboursement total anticipé qui permettra une économie certaine en intérêts annuels et une libération de capitaux.

#### **Les conditions**

##### **Concernant le Crédit Agricole : décompte de remboursement arrêté au 22 mai 2015**

###### **Prêt N° XU 00300123 :**

Montant du Capital à rembourser : 888 888,89 €

Intérêts : aucun

Pénalités : aucune

Remboursement total : **888 888,89 €**

##### **Concernant l'Agence de l'Eau : décompte de remboursement arrêté au 01 juillet 2015**

###### **Convention n° 2007-1798 :**

Montant du Capital à rembourser : 1 037 600,00 €

Intérêts : aucun

Pénalités : aucune

Remboursement total : **1 037 600,00 €**

###### **Convention n° 2003-2057 :**

Montant du Capital à rembourser : 59 600,00 €

Intérêts : aucun

Pénalités : aucune

Remboursement total : **59 600,00 €**

**Convention n° 2001-2393 :**

Montant du Capital à rembourser : 33 419,74 €

Intérêts : aucun

Pénalités : aucune

Remboursement total : **33 419,74 €**

**Convention n° 1999-1166 :**

Montant du Capital à rembourser : 6 297,42 €

Intérêts : aucun

Pénalités : aucune

Remboursement total : **6 297,42 €**

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- **SE PRONONCER FAVORABLEMENT** sur le remboursement anticipé de l'emprunt et des conventions ci-dessus référencés ;
- **AUTORISER** Monsieur le Député-Maire ou le Conseiller Municipal Délégué à signer tout document relatif à ce dossier.



**DOSSIER N° 21**

**BUDGET ANNEXE – SERVICE DE L'EAU - REPRISE DES RÉSULTATS - EXERCICE 2014**

Le rapporteur expose :

Après concordance entre les écritures réalisées de la Commune et les états de consommation 2014 présentés par Monsieur le Trésorier d'Orange, il convient de reprendre les résultats 2014 afin de les intégrer au budget primitif 2015. L'affectation des résultats sera, quant à elle, votée avec les comptes de gestions et les comptes administratifs.

**SECTION D'EXPLOITATION**

Recettes réalisées	213 057,42 €
Dépenses réalisées	-289 838,20 €
Résultat annoncé de l'exercice 2014 (Déficit)	-76 780,78 €
Résultat antérieur reporté 2013 (Excédent)	349 028,22 €
<b>Résultats de clôture définitifs 2014</b>	<b>272 247,44 €</b>

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes réalisées	468 970,23 €
Dépenses réalisées	-404 801,29 €
Résultat annoncé de l'exercice 2014 (Excédent)	64 168,94 €
Résultat antérieur reporté 2013 (Excédent)	63 269,86 €
<b>Résultats de clôture définitifs 2014</b>	<b>127 438,80 €</b>
Restes à réaliser (dépenses)	-143 261,00 €

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- **REPRENDRE** les résultats constatés de l'exercice 2014 :

- D'exploitation = 272 247,44 €,
- D'investissement = 127 438,80 €.

- **AUTORISER** Monsieur le Député-Maire ou le Conseiller Municipal Délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.



## REPRISE DES RESULTATS - EXERCICE 2014 - BUDGET EAU

EAU	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		TOTAL DEUX SECTIONS	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2014	404 801,29 €	468 970,23 €	289 838,20 €	213 057,42 €	694 639,49 €	682 027,65 €
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2014		64 168,94 €	76 780,78 €		12 611,84 €	
RÉSULTATS REPORTÉS 2013		63 269,86 €		349 028,22 €		412 298,08 €
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIFS 2014		127 438,80 €		272 247,44 €		399 686,24 €

**DOSSIER N° 22****BUDGET ANNEXE DE L'EAU - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2015**

Le rapporteur expose :

Le projet de Budget Primitif de l'exercice 2015 du Budget Annexe de l'EAU se présente de la façon suivante :

**SECTION D'EXPLOITATION****RECETTES**

Propositions nouvelles - Recettes réelles	378 740,56 €
Propositions nouvelles - Recettes d'ordre	0,00 €
Excédents Antérieurs Reportés	272 247,44 €
<b>TOTAL</b>	<b>650 988,00 €</b>

**DEPENSES**

Propositions nouvelles - Dépenses réelles	188 000,00 €
Propositions nouvelles - Dépenses d'ordre	462 988,00 €
Déficit antérieur reporté	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>650 988,00 €</b>

**SECTION INVESTISSEMENT****RECETTES**

Propositions nouvelles - Recettes réelles	110 000,20 €
Propositions nouvelles - Recettes d'ordre	572 988,00 €
Excédents Antérieurs Reportés	127 438,80 €
<b>TOTAL</b>	<b>810 427,00 €</b>

**DEPENSES**

Propositions nouvelles - Dépenses réelles	557 166,00 €
Propositions nouvelles - Dépenses d'ordre	110 000,00 €
Restes à réaliser	143 261,00 €
Déficits Antérieurs Reportés	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>810 427,00 €</b>

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- **APPROUVER** dans tout son contenu le Budget Primitif 2015 du Budget Annexe de l'EAU
- **AUTORISER** Monsieur le Député-Maire ou le Conseiller Municipal Délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**→ VOIR BUDGET JOINT**



## **DOSSIER N° 23**

### **BUDGET DE L'EAU - DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET EAUX BRUTES : MODIFICATION DU TARIF DE LA SURTAXE « PART COLLECTIVITÉ »**

Le Rapporteur expose :

Par délibération en date du 17 février 2014, le Conseil Municipal a attribué le contrat de Délégation de Service Public à la société Lyonnaise des Eaux SDEI ;

L'Article 51 de ce contrat précise que la Collectivité peut délibérer annuellement afin de modifier le montant de la surtaxe lui revenant. Cette surtaxe est collectée par le Délégué qui la reverse semestriellement à la Commune.

Le budget eau souffre d'un manque de recettes qui lui est préjudiciable notamment en terme d'investissement. Des recettes plus importantes permettraient de réaliser les travaux nécessaires à l'amélioration de son réseau et à la mise en place de nouvelles canalisations.

Le montant de la surtaxe « part collectivité » doit ainsi être portée de 0,2656 € à 0,6000 € par m<sup>3</sup>. Le gain est estimé à environ 450 000 €.

Il est précisé que cette hausse sera intégralement compensée par une baisse de la surtaxe assainissement dans la même proportion, cette modification est également mise en délibération. Cette opération est ainsi transparente pour le redevable qui règlera, au total, le même montant qu'auparavant sur sa facture eau/assainissement.

#### **Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- **AUTORISER** la modification du montant de la surtaxe « part collectivité » de 0,2656 € à 0,6000 € par m<sup>3</sup> du Service Public d'adduction d'eau potable et eaux brutes de la Ville à compter de la prochaine facturation ;
- **AUTORISER** Monsieur le Député-Maire ou le Conseiller Municipal Délégué à signer cette modification tarifaire de la surtaxe « part Collectivité » du contrat Service Public d'adduction d'eau potable et eaux brutes de la Ville et toutes les pièces s'y rapportant.



# Annexes